

# Langues et cité

## Les langues de Polynésie française

### Langues et cité

### Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques

- ▶ L'origine des langues polynésiennes
- ▶ Les langues polynésiennes et l'école
- ▶ Une diversité linguistique méconnue, révélée par un nouvel atlas
- ▶ Paroles d'enfants sur une langue en sursis
- ▶ Le temps partagé de l'inauguration du parvis «Te Tauarii vahine»
- ▶ Entretien avec Monsieur le Ministre de la Culture de la Polynésie française
- ▶ Les politiques éducatives plurilingues en Polynésie française
- ▶ L'innovation pédagogique : l'art oratoire traditionnel 'ōrero à l'école
- ▶ Parutions

- p. 2 Ce numéro de *Langues et cité* met à l'honneur les langues de Polynésie française. Si le grand public connaît bien l'île de Tahiti, les autres îles de la collectivité, laquelle comprend notamment les Marquises et les Tuamotu, restent plus souvent dans l'ombre. Il s'agit donc ici de présenter les pratiques langagières et la situation sociolinguistique d'un territoire entièrement composé d'îles, réparties sur une surface géographique considérable – équivalente à celle de l'Europe.
- p. 3 Les politiques linguistiques et éducatives qui sont menées dans cette collectivité d'Outre-mer, au gouvernement de laquelle l'État français a transféré une partie de ses compétences, sont particulièrement volontaristes. L'enseignement des langues locales, leur transmission et leur préservation sont ainsi des objectifs clairement affichés, et la création de plusieurs académies depuis les années 1970 a fourni en ce sens un soutien institutionnel supplémentaire.
- p. 6 Au vu de l'histoire de ce territoire ultramarin néanmoins, la valorisation des langues autochtones n'est évidemment pas une tâche dépourvue de difficultés. Les travaux de recherche et les points de vue institutionnels ici présentés laissent en particulier entrevoir la persistance de résistances à l'enseignement des langues locales : or, en pratique, rien ne s'oppose à ce que français et langues polynésiennes soient enseignées ensemble. La recherche montre même que le plurilinguisme en ce cas constitue un enrichissement certain pour les élèves, tant au plan cognitif que psychologique, en termes d'estime de soi.
- p. 12 Dès lors, la valorisation des langues autochtones passe également par la revitalisation des liens ancestraux de la Polynésie française avec les autres îles du Pacifique Sud – et crucialement par le soutien à la création contemporaine en langues polynésiennes, dans un souci à la fois de transmission et de renouvellement de la tradition.
- p. 14
- p. 17
- p. 20





Les trente-sept langues polynésiennes du Pacifique, dont celle de Polynésie française, sont donc apparentées, entre autres, à pratiquement toutes les langues parlées aux Philippines, en Malaisie et en Indonésie, ainsi qu'à celles parlées par les peuples autochtones de Taïwan.

C'est dans cette région, et plus précisément sur les côtes méridionales de ce qui correspond aujourd'hui à la Chine, que la plupart des spécialistes s'accordent à situer l'origine continentale des populations austronésiennes qui ont peuplé l'Insulinde, Madagascar et les îles du Pacifique à partir d'environ -5 500 ans. On les distingue des populations *han* qui constituent l'ethnie actuellement majoritaire en Chine et dont les ancêtres viennent de la région du fleuve jaune, plus au nord-ouest.

Les différents rameaux de ces navigateurs-horticulteurs ont exploré systématiquement deux océans grâce à leurs remarquables connaissances en navigation et leurs pirogues à balancier dont la rapidité et

la stabilité impressionna les premiers Occidentaux qu'ils croisèrent.

L'identification de la parenté des langues du Pacifique avec celles d'Asie du Sud-Est et de Madagascar est ancienne. Dès 1706, le philologue hollandais Hadrian Reland avait relevé des ressemblances entre le malgache (langue de Madagascar), le malais et le futunien, à partir de listes de vocabulaire recueillies par des navigateurs. En 1784, l'espagnol Lorenzo Hervás y Panduro concluait à l'existence d'une famille linguistique incluant le malgache, les langues de la péninsule malaise, des îles de la Sonde, des Moluques, des Philippines et des îles du Pacifique jusqu'à l'île de Pâques.

Ces premières intuitions n'ont depuis pas cessé d'être confirmées et le cercle d'appartenance à cette famille linguistique s'est élargi aux langues mélanésiennes et à celles de Taïwan. Entre 1934 et 1938, Otto Dempwolff publia trois volumes (*Vergleichende Lautlehre des austronesischen Wortschatzes*) où il reconstruisit la phonologie du proto-austronésien

à partir d'un travail comparatif sur onze langues des différentes régions de l'aire austronésienne et proposa une liste de 2 000 mots qui fait encore référence aujourd'hui.

Une version enrichie et affinée par Robert Blust de ce lexique proto-austronésien est consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://abvd.shh.mpg.de/austronesian/>

Par ailleurs, un lexique comparatif des langues austronésiennes est accessible à cette adresse : <https://abvd.shh.mpg.de/austronesian/>

Le *Polynesian lexicon* en ligne offre quant à lui un corpus centré sur les langues polynésiennes qui permet de comparer les mots dans ces langues et de connaître leur étymologie : <http://pollex.org.nz/>

Les recherches sur l'ensemble austronésien sont constamment approfondies et, environ tous les quatre ans, un colloque international réunit plusieurs centaines de spécialistes de cette famille linguistique (cf. International Conference on Austronesian Linguistics).

L'étude des langues polynésiennes combinée à une exploration des connaissances scientifiques accumulées en linguistique, en archéologie, en anthropologie et aujourd'hui en génétique sur la famille austronésienne est une passionnante aventure intellectuelle à la découverte du Pacifique et de l'Asie et d'un vaste continuum culturel multimillénaire qui s'étend sur deux océans. ●

### En savoir plus

- ▶ Blust, R. (2013). *The Austronesian languages*, Canberra, Asia-Pacific Linguistics.
- ▶ Kirch, P. V. (2000). *On the Road of the Winds : An Archaeological History of the Pacific Islands before European Contact*, Berkeley, University of California Press.
- ▶ Ozanne-Rivierre, F. (1998). « Langues d'Océanie et Histoire », *Le Pacifique, un monde éparé*, A. Bensa et J.-C. Rivierre (dir.), Paris, L'Harmattan, p. 75-104.

# LES LANGUES POLYNÉSIENNES ET L'ÉCOLE

Marie Salaün - Université Paris Descartes, CANTHEL | Isabelle Nocus - Université de Nantes, CREN  
Jacques Vernaudo et Mirose Paia - Université de la Polynésie française, EASTCO

La question de l'enseignement des langues polynésiennes à l'école bénéficie désormais d'un large consensus politique et social. Au niveau national, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 valorise les langues et les cultures régionales qui « contribuent avec les langues étrangères [...] à faire

vivre la diversité linguistique » de la société française<sup>1</sup>. Au niveau local, la Charte de l'Éducation de la Polynésie française votée en 2016 réaffirme que : « L'objectif de l'École est la réussite de

<sup>1</sup> Cf. brochure du ministère sur les langues régionales : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues\\_vivantes/85/4/2013\\_langues\\_regionales\\_guide\\_web\\_293854.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/85/4/2013_langues_regionales_guide_web_293854.pdf)

tous les élèves. Cette réussite impose la maîtrise du langage qui passe par le développement des compétences linguistiques en français, en langues polynésiennes et en langues étrangères. L'École doit tirer profit de la diversité linguistique de la société polynésienne pour favoriser le plurilinguisme tout au long de la scolarité. » (p. 15) Mais en dépit de ce cadre légal

plutôt favorable, les langues polynésiennes peinent à trouver leur place dans l'espace scolaire. Depuis 1982, le tahitien ou une autre langue polynésienne est inscrit(e) dans les programmes et à l'horaire obligatoire de l'école primaire à raison de 2 heures 30 par semaine. Pourtant, seule une minorité d'enseignants titulaires assure cet enseignement de manière effective.

C'est en maternelle, alors que les enfants sont âgés de 3 à 6 ans, que l'on trouve le plus de classes où ce volume horaire, voire un volume supérieur, est effectivement assuré. Au-delà de ces premières années, le volume se réduit très sensiblement, en raison de la priorité accordée aux enseignements jugés « fondamentaux ». Chez beaucoup d'enseignants subsistent des stéréotypes concernant le bilinguisme précoce (risque de confusion, surcharge cognitive, etc.).

En dépit d'un investissement important en moyens humains et matériels ces dernières années, les enseignants, désormais épaulés par des collègues entièrement affectés à la promotion de l'enseignement des langues autochtones, continuent de douter de leur compétence linguistique.

Entre 2005 et 2014, trois expérimentations ont été réalisées, de la maternelle à la fin du primaire, afin de mesurer l'impact d'une augmentation du volume des langues polynésiennes dans l'emploi du temps des enfants,

porté à 5 heures hebdomadaires au lieu des 2 heures 30 réglementaires. L'innovation majeure de ces dispositifs a été de mesurer les effets d'un apprentissage de la lecture-écriture en tahitien. Le programme a été accompagné d'une évaluation externe, sur deux axes complémentaires : sociolinguistique et psycholinguistique (cf. Salaün, 2011 ; Nocus et al., 2014). La démarche psychométrique a montré, grâce au suivi longitudinal d'une cohorte de 128 élèves sur 5 ans, un effet positif, massif et à long terme, du renforcement horaire sur les compétences en tahitien, langue qui n'est pas la langue dominante des élèves, sans effets négatifs sur les performances en langue française. Ce résultat, conforme aux conclusions de la recherche internationale sur l'éducation bilingue (Cummins, 2014) permet potentiellement de combattre les idées reçues de beaucoup d'enseignants et de parents : consacrer plus de temps à un enseignement en langue polynésienne n'entrave pas l'acquisition du français à

l'oral comme à l'écrit, et le fait d'apprendre à lire en langue polynésienne est facilitateur pour l'entrée dans l'écrit en français.

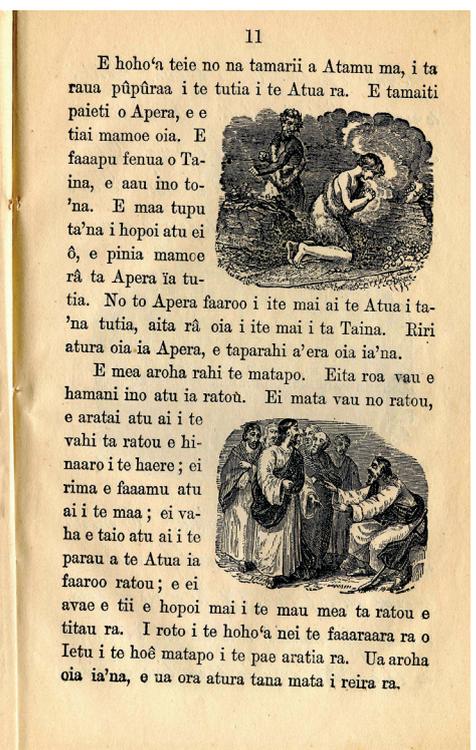
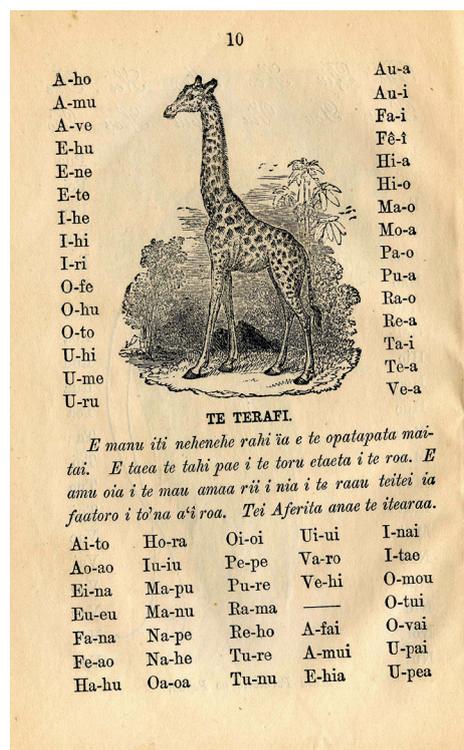
Pourtant, les acquis de la recherche expérimentale ne seront probablement pas suffisants pour modifier en profondeur les idéologies linguistiques et la doxa pédagogique qui continuent d'assigner aux langues d'origine des enfants au mieux un rôle transitionnel<sup>2</sup> ou simplement une vertu patrimoniale. Si les langues polynésiennes sont présentées comme un patrimoine à « préserver », il convient d'enrichir cette conception pour envisager le plurilinguisme aussi comme un formidable potentiel pour le développement affectif, intellectuel et culturel des enfants et des adultes. ●

<sup>2</sup> Les programmes transitionnels sont des dispositifs dans lesquels la langue première n'est utilisée que comme point d'appui pour l'apprentissage de la langue seconde, qui reste la seule véritable cible.

## Références

- ▶ Cummins, J. (2014). L'éducation bilingue : qu'avons-nous appris de cinquante ans de recherche ? in I. Nocus, J. Vernaudon et M. Paia, *L'école plurilingue en Outre-mer. Apprendre plusieurs langues, plusieurs langues pour apprendre* (p. 41-64). Rennes : PUR.
- ▶ Nocus, I., Salaün, M., Guimard, P. et A. Florin (2014). *L'enseignement renforcé du reo mā'ohi au cycle 3 comme prévention et lutte contre l'illettrisme en Polynésie française*, université de Nantes, multigraph.
- ▶ Salaün, M. (2011). *Renforcer l'enseignement des langues et cultures polynésiennes à l'école élémentaire. Contribution à l'évaluation de l'expérimentation ECOLPOM en Polynésie française : aspects sociolinguistiques*, Paris, rapport de recherche, Agence Nationale de la Recherche, multigraph.

**ILLUSTRATION** – Extraits de *E parau haapii e faahohoahia ra ei tauturu i te tamarii i te haapii i te taio i te parau*, Raiatea, London Missionary Society, 1879 (traduction du titre : *Leçons illustrées pour aider les enfants à apprendre à lire*).



- 1797** Implantation de la Société missionnaire de Londres à Tahiti.
- 1801** Premier catéchisme publié en tahitien.
- 1820** Intensification de l’alphabétisation en tahitien par les missionnaires protestants anglais.
- 1838** Première édition complète de la *Bible* en tahitien.
- 1842** Protectorat français sur le royaume de Pomare.
- 1862** L’ordonnance du 30 octobre 1862 rend obligatoire l’enseignement de la langue française dans les écoles de districts, au même titre que celui de la langue tahitienne : « de tous les moyens employés pour hâter le développement de la civilisation parmi les populations indigènes, il n’en est pas de plus efficace que la propagation de la langue française ».
- 1880** Annexion et instauration des Établissements français de l’Océanie (EFO).
- 1897** L’arrêté du 27 octobre 1897 rend obligatoire l’enseignement primaire dans toute l’étendue des EFO et précise à cet effet dans un considérant que « jusqu’ici, l’indifférence de la population indigène a été un réel obstacle à la diffusion de la langue française dans notre possession et qu’il importe de remédier au plus tôt à cet état de choses regrettable ».
- 1932** Le décret du 11 décembre 1932 soumet les journaux et périodiques en langues locales à un régime d’autorisation préalable.
- 1959** Renforcement du décret de 1932 : les articles de presse en tahitien doivent faire l’objet d’une traduction certifiée en français, en 7 exemplaires.
- 1970** Les sanctions infligées aux enfants parlant tahitien dans les écoles sont supprimées par le Vice-rectorat.
- 1980** L’assemblée territoriale décrète le tahitien langue co-officielle de la Polynésie française, avec le français. Cette décision sera cependant ensuite contestée par le Conseil d’État à partir de la révision constitutionnelle de 1992 et depuis le statut d’autonomie interne de 1996, le tahitien a perdu son statut co-officiel.
- 1981** La loi Deixonne, votée en 1951 et qui autorise l’enseignement des langues régionales, est étendue à la Polynésie française.
- 1984** Loi organique de la Polynésie française (art. 90) : « La langue tahitienne est une matière enseignée dans le cadre de l’horaire normal des écoles maternelle et primaire. Cet enseignement est organisé comme matière facultative et à option dans le second degré. Sur décision de l’assemblée territoriale, la langue tahitienne peut être remplacée dans certaines écoles maternelles et primaires par l’une des autres langues polynésiennes. L’étude et la pédagogie de la langue et de la culture tahitiennes seront à cet effet enseignées à l’école normale mixte de la Polynésie française. »

**Voir aussi :** Salaün, M. (2015). « Les langues de l’école au temps des Établissements français de l’Océanie : ce que nous dit la législation coloniale, et ce qu’elle ne nous dit pas ». *Bulletin de la Société des Études Océaniques*, 336, p. 24-53.

Le tahitien est la première langue océanienne à avoir disposé d’un système d’écriture alphabétique, élaboré par les évangélistes protestants de la Société missionnaire de Londres au début du 19<sup>e</sup> siècle. Outre leur travail de normalisation orthographique et de traduction, les missionnaires déployèrent une intense activité d’alphabétisation vernaculaire, à tel point que le capitaine Louis Duperrey écrivait en 1823 dans son rapport au ministre de la Marine et des Colonies : « Tous les naturels de Tahiti savent lire et écrire » (Nicole, 1988). Le tahitien dispose ainsi d’une production écrite significative, y compris laïque, dès le 19<sup>e</sup> siècle, mais aussi de descriptions linguistiques de qualité – grammaires, dictionnaires – et de supports d’enseignement. Même l’administration coloniale naissante s’est appuyée sur le tahitien pour s’adresser à ses administrés (cf. Te Veano Tahiti, 1851–1859). Il y eut des épreuves écrites en tahitien aux épreuves des concours de recrutement des instituteurs jusqu’au début du 20<sup>e</sup> siècle pour les écoles « de district ». Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, des lettrés polynésiens ont consigné dans leur langue sur des cahiers, des récits anciens, des généalogies, des comptes rendus de réunion, etc. Ces précieux témoignages, conservés par les familles, sont occasionnellement révélés au public (Saura, 2008). Cependant, l’imposition progressive du français comme langue exclusive de scolarisation a entravé l’essor de l’écrit vernaculaire et il a fallu attendre les années 2010 pour que l’enseignement de la lecture-écriture en langue polynésienne soit à nouveau encouragé à l’école. La visibilité du tahitien et des autres langues polynésiennes dans la presse écrite et sur internet reste encore limitée. ●

### Références

- ▶ Nicole, J. (1988). *Au pied de l’écriture, Histoire de la traduction de la Bible en tahitien*, Papeete, Haere pō no Tahiti.
- ▶ Saura, B. (2008). « Quand la voix devient la lettre : les anciens manuscrits autochtones (puta tupuna) de Polynésie française. » *Journal de la Société des Océanistes*, 126-127, p. 293-309.

# 6 Une diversité linguistique méconnue, révélée par un nouvel atlas

Alexandre François

Lacito-CNRS, Paris (francois@vjf.cnrs.fr)

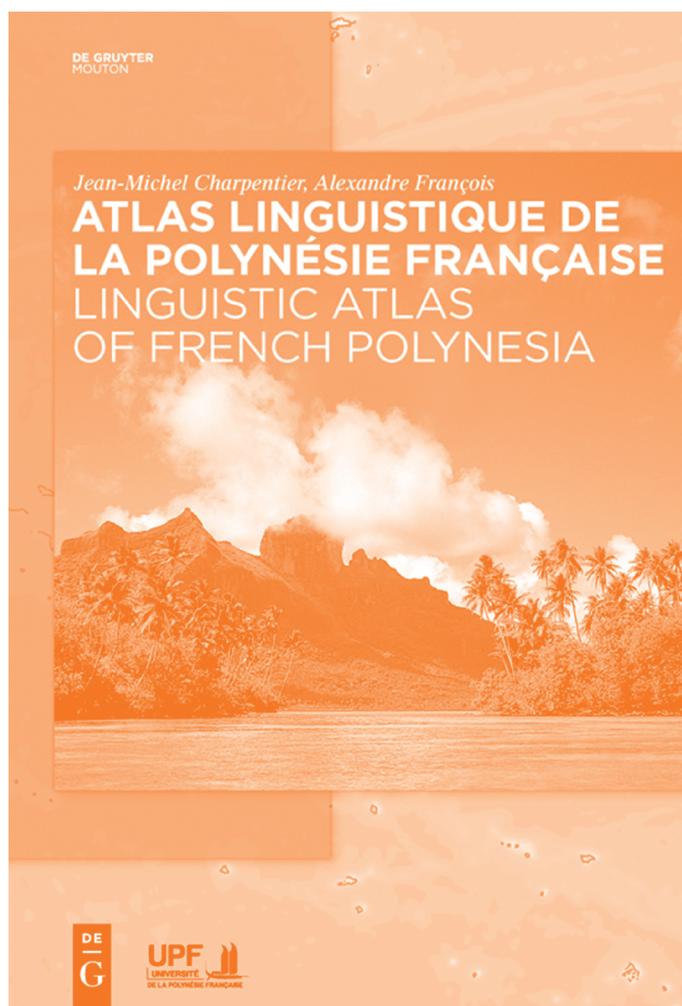


PHOTO - Couverture de Jean-Michel Charpentier et Alexandre François (2015). *Atlas Linguistique de Polynésie Française / Linguistic Atlas of French Polynesia*. Berlin, Papeete : Mouton de Gruyter & université de la Polynésie Française.

Souvent réduite, dans les esprits, à la seule langue tahitienne, la Polynésie française présente en réalité un paysage linguistique plus riche qu'on ne le croit. Ce vaste territoire compte en effet sept langues autochtones distinctes (cf. carte 2) : tahitien, austral, ra'ivavae, rapa, mangarévien, pa'umotu, et marquisien. Ces sept langues – sans compter leurs dialectes – constituent une part importante du groupe polynésien, cette famille linguistique de trente-sept langues qui recouvre la moitié orientale du Pacifique. Souvent méconnue, cette richesse de la Polynésie française mérite d'être préservée dans sa vitalité. Or, la diversité linguistique de la Polynésie française est doublement menacée.

Le français, langue du colonisateur, s'est d'ores et déjà imposé dans la vie quotidienne de nombreux habitants, qu'ils soient eux-mêmes d'origine européenne ou polynésienne. La langue française maintient sa présence par les institutions, l'éducation, les milieux économiques, les médias. Elle a même désormais envahi les conversations familiales,

devenant la langue principale des foyers dans une proportion considérable (voir l'article de Paia *et al.* p. 8-9). Cette puissante expansion du français s'exerce au détriment des langues polynésiennes parlées traditionnellement dans le pays, y compris de la première d'entre elles : le tahitien.

Mais s'il est vrai que la langue de Tahiti subit à long terme la pression du français, force est de constater, paradoxalement, qu'elle exerce à son tour une pression fatale sur les autres langues traditionnelles de la Polynésie française. En effet, le tahitien a un double statut dans ce territoire, à la fois langue *vernaculaire* et langue *véhiculaire*. D'une part, il s'agit d'un de ses parlers vernaculaires, c'est-à-dire langue maternelle d'une partie de la population, au même titre que le marquisien ou le mangarévien ; c'est la langue première d'une zone située à l'ouest de la Polynésie française – notamment les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent (cf. carte 2). Mais en même temps, le tahitien est employé partout ailleurs dans le pays comme langue seconde – ce que les linguistes appellent « langue véhiculaire »



# PAROLES D'ENFANTS SUR UNE LANGUE EN SURSIS

**Marie Salaün**

Université Paris Descartes, CANTHEL

**Mirose Paia et Jacques Vernaudon**

Université de la Polynésie française, EASTCO

Selon le recensement général de la population de 2012, 149 007 habitants de Polynésie française âgés de 15 ans et plus déclarent comprendre, parler, lire et écrire une langue polynésienne, soit 73 % de la population de cette tranche d'âge. 95 % déclarent une compétence équivalente en français, ce qui pourrait laisser penser que près des trois quarts de la population est bilingue. Cependant, ces chiffres, qui reposent uniquement sur du déclaratif, cachent une réalité plus complexe. Selon la même source, seuls 28 % des habitants de 15 ans et plus parlent une langue polynésienne *en famille* alors qu'ils sont 70 % à utiliser le français dans ce cadre. 53 % des personnes âgées de 75 à 79 ans, 33 % des 45-49 ans et 17 % des 15-19 ans déclarent une langue polynésienne comme étant « la plus couramment parlée en famille », ce qui témoigne d'un étiolement de la pratique et de la transmission des langues polynésiennes au cours des générations.

Une enquête extensive réalisée en 2005 auprès de 600 familles de Tahiti et de Moorea confirme cette érosion. Les parents, interrogés par le biais d'un questionnaire au sujet de leurs enfants scolarisés en maternelle, se déclarent pour les trois quarts d'entre eux bilingues tahitien-français. Pourtant, ils s'adressent à leur enfant le plus souvent en français (54 %) ou dans un mélange tahitien-français (28 %). Selon eux, la grande majorité des enfants, plus de 83 %, répond en français à son entourage. Les enfants qui utilisent soit alternativement le tahitien et le français (moins de 14 %), soit le tahitien uniquement (moins de 5 %) sont rares (Nocus *et al.*, 2006). Des enquêtes sociolinguistiques menées entre 2010 et 2013 auprès de 88 familles aboutissent à la même conclusion. Si les enfants vivent massivement dans des

environnements plurilingues, ils sont pour ainsi dire exclus du tahitien par les adultes : le français est la langue dans laquelle les parents s'adressent à eux spontanément, prioritairement voire exclusivement dans les échanges. Le tahitien est mobilisé principalement dans deux circonstances : quand on gronde les enfants et surtout, quand on veut dire des choses qu'ils ne doivent pas comprendre. Le tahitien est devenu « une langue des adultes » (Salaün *et al.*, 2016). Paradoxalement, 97 % des 600 familles interrogées en 2005 déclarent qu'il est « important », voire « très important », que leur enfant apprenne le tahitien à l'école. Comment expliquer que des parents et des grands-parents veulent que leurs langues d'origine soient enseignées, mais qu'ils ne participent pas activement à leur transmission à leurs propres enfants ? Certains parents, souvent les plus jeunes, se tournent vers l'école pour assurer une transmission linguistique qu'ils ne se sentent plus en mesure d'assurer eux-mêmes car ils estiment ne plus maîtriser suffisamment leur langue d'origine (« Aucun de nous deux n'est capable de parler correctement le tahitien, alors on s'est dit qu'il vaut mieux éviter ») (Salaün, 2011).

C'est aussi la conviction que le français est la « langue de la réussite » qui les conduit à ce choix exclusif. Insuffisamment informés sur l'acquisition du langage et sur le plurilinguisme, ils pensent souvent que leurs enfants ne sont pas capables d'apprendre plusieurs langues à la fois dès la naissance et ils perçoivent, plus ou moins consciemment, les langues polynésiennes comme une entrave à l'acquisition du français.

Une recherche financée par l'Observatoire des pratiques linguistiques de la DGLFLF, réalisée entre novembre 2013 et mars 2014

auprès de 24 élèves de CM2, âgés de 10 ans, scolarisés sur l'île de Tahiti, en milieu urbain, et de manière contrastive en milieu rural, a permis de donner la parole aux enfants sur leurs propres motivations à pratiquer leur langue d'origine. En résonnance avec ce que disent les parents, tous les enfants rencontrés déclarent grandir dans un environnement familial où l'on entend parler français, tahitien (ou *reo tahiti*) et d'autres langues. Nous citons ici quelques extraits représentatifs de ces entretiens.

**HERE<sup>1</sup>** : Ben moi, généralement, je parle français avec mon père et des fois je dis des petits mots, en tahitien, avec mon père et quand il comprend pas je lui explique. Ou sinon, c'est lui qui me dit des petits mots et je comprends pas, il m'explique. Et quand j'suis chez ma mère à Moorea on parle presque que tahitien, et un peu français.

## Et ton grand-père ?

**HERE** : Côté papa, il parle pas tahitien. Et côté maman, il parle que tahitien.

Tous les enfants parlent principalement français au quotidien, avec leurs amis dans la cour de l'école et avec leurs frères et sœurs dans la famille. Les productions spontanées en tahitien entre pairs sont peu fréquentes et limitées à des phrases courtes et elliptiques. Lorsqu'on leur demande à quoi sert de parler tahitien, les enfants commencent par rappeler une évidence :

<sup>1</sup> Tous les prénoms sont modifiés pour respecter l'anonymat des enfants.

**TEURA :** Pour parler aux gens qui parlent que tahitien.

Mais ils sont souvent bien en peine pour identifier autour d'eux dans la société globale des interlocuteurs qui ne sachent pas aussi parler français, mises à part quelques personnes âgées. Ils ont conscience du fait que les contextes où il est indispensable de s'exprimer en tahitien sont en train de disparaître et il leur faut donc imaginer un ailleurs linguistique ou des situations exceptionnelles pour justifier son usage :

**JEAN :** Au cas où on va sur une autre île. [...] Quelque part où on parle le tahitien, au moins on saura parler.

**MAONO :** À quoi ça sert ? Ben moi je dis que ça sert à... ben... Ça sert à... Comme par exemple, tu te retrouves en prison tout seul avec un pur tahitien qui ne sait pas parler français, ben pour communiquer avec ceux qui savent pas parler ta propre langue.

À défaut de lui trouver une fonction communicative, les enfants reconnaissent au tahitien son utilité pour établir un contact convivial. C'est le cas d'Ariitai qui veut devenir vétérinaire plus tard. Il pense qu'il aura besoin du tahitien et du français de manière complémentaire : « Le tahitien, pour dire bonjour et au revoir. Et le français pour dire c'est quoi, c'est qui ne va pas. »

Cependant, tous les enfants rencontrés manifestent un vif attachement au tahitien comme marqueur de leur ancrage polynésien :

**HEIMANA :** Quand tu parles tahitien, c'est pour prouver que tu es un vrai tahitien.

**TETUANUI :** Moi, j'aime bien le tahitien parce que ça fait partie de ma culture, ce sont mes ancêtres qui ont commencé avec cette langue et ça me passionne. Voilà.

**Parmi ces trois langues [tahitien, français, anglais], laquelle est votre langue ?**

**MERYL :** Tahitien.

**RAVAHERE :** Tahitien.

**Et vous parlez le tahitien tous les jours ?**

**RAVAHERE :** Non. Un peu. Si, un peu.

**MERYL :** Euh, c'est rare.

**Quelle est la langue que vous parlez le plus souvent ?**

**RAVAHERE :** Le français.

**MERYL :** Le français.

**Mais si votre langue c'est le tahitien... Alors le français, c'est la langue de qui ?**

**MERYL :** Ben des Français. (Rire)

**RAVAHERE :** (Rire)

La parole de ces enfants n'est pas sans rappeler celle de cet adolescent d'origine algérienne qui expliquait à Jacqueline Billiez (1985 : 102) : « Ma langue, c'est l'arabe, mais je la parle pas ». Elle révèle une modification profonde du statut de la langue d'origine pour les nouvelles générations : « La langue d'origine est [désormais] moins perçue dans sa fonction d'outil de communication que comme une composante primordiale de l'héritage et comme marqueur d'identité » (*ibid.*). ●

## Références

- ▶ Billiez, J. (1985). « La langue comme marqueur d'identité ». *Revue européenne des migrations internationales*, 1 (2), 95-105.
- ▶ Nocus, I., Guimard, P., & Florin, A. (2006). *Évaluation de l'expérimentation pour l'enseignement des langues polynésiennes à l'école primaire publique de la Polynésie Française, Bilan d'étape pour la session n° 1*, université de Nantes, Nantes, multigraph.
- ▶ Salaün, M. (2011). *Renforcer l'enseignement des langues et cultures polynésiennes à l'école élémentaire. Contribution à l'évaluation de l'expérimentation ECOLPOM en Polynésie française : aspects sociolinguistiques*. Rapport de recherche, ANR École plurilingue Outre-mer, multigraph.
- ▶ Salaün M., Vernaoudon J., Paia M. (2016). « “Le tahitien, c'est pour dire bonjour et au revoir” : paroles d'enfants sur une langue autochtone en sursis ». *Enfances Familles Générations* [En ligne], 25. <http://efg.revues.org/1156>

**Parau noa atu ā tātou nō te reo, mātutu noa ā i te aura'a o te mau ta'o, patu noa atu ā i te tahi Fare Vāna'a, mai te peu rā e'ita te reo tahiti e orahia i te 'utuāfare, ho'ona 'ore te mau ha'ara'a.**

**John Doom**

On peut parler de notre langue, discuter du sens des mots, on peut même créer une Académie, mais si l'on ne parle pas le tahitien à la maison, cela ne sert pas à grand-chose.

**John Doom**

'ŌPERE NŌ TE 'ŌRO'A 'ĀVARIRA'A I  
TE TAHUA «TE TAUARI'I VAHINE»,  
15 NŌ NOVEMA 1989.



E teie naho'a tini ē, Mānava.  
E te hui mana ē, Mānava.

Mānava hua i te ta'irurura'a mai  
E fa'ahanahana i te 'ōro'a nei,  
Te 'ōro'a nei nō te fārereira'a.  
'Ē 'oia mau!  
Fārereira'a nō tēie i tenā  
Fārereira'a nō tenā i terā  
Fārereira'a ho'i nō terā i tēie.  
'Ē 'oia mau!  
Fārereira'a nō te hotu i te 'āma'a  
Fārereira'a nō te 'āma'a i te tumu  
Fārereira'a nō te tumu i te a'a  
E fārereira'a ho'i nō te a'a i te fenua  
I ti'a ai te parau ē,  
Tō'u aro tō'u fenua  
Tō'u tua tō'u fenua.  
I ti'a ai te parau ē,  
Tō'u aro tō'u 'āi'a,  
Tō'u tua tō'u 'āi'a.  
'Oia mau ā ē 'oia.  
Mānava e mānava hua i te fārereira'a

I ni'a i te tahua nei  
Te tahua Tetauari'i Vahine  
Te tahua Tetauari'i Vahine.  
Tari'a mai na rā i tō tari'a  
I te fa'ateni a te maūri tupuna  
'Ei piha'a ora fa'atupu vai pu'e,  
'Ei hupe tāhiri rofofa'i,

'Ei fa'atara nō te 'ā'au.  
'Ē ho'i ! [...]  
Te 'ā'ai teie nō Tetauari'i vahine  
I tō i nā maeha'a nō Tipaeru'i.  
Tipaeru'i nei ē  
Vāhi tipaera'a nō te rātere te pō  
Tāhiri noa mai ai te hupe o te fa'a  
E tari noa mai ra i te no'ano'a  
O te maire ro'o rahi  
E mou'a tei ni'a 'o Tara 'ura  
Hipara'a nā te mau rātere  
Pape iti mā ho'i 'o Taupo ē  
Hopura'a nō Tetauari'i tāne.  
E 'inaha!

'Ua ti'a tara tini te 'ōmore i te to'o'ā o te rā  
E reo haruru nō te pahu i te nā 'ōra'a mai ē  
«Tetauari'i ē 'a tū !  
'A horo 'ōtu'i e pāruru i te 'āi'a,  
'Eie mai nei tō Manotahi e tītau ra i tō marae tupuna. »

'Ua turori rā te mana'o o te 'aito  
I te mea 'ua tō te vahine  
'Ē, tē autā ra te māuiui fānau.

LE TEMPS PARTAGÉ DE L'INAUGURATION  
DU PARVIS «TE TAUARI'I VAHINE»,  
15 NOVEMBRE 1989.

Ô grande assemblée, je vous accueille.  
Et vous les puissants, je vous accueille aussi.

Je vous salue et vous accueille, ô tous ici réunis,  
Pour ensemble célébrer la fête,  
La fête de la rencontre.  
Oui, je la proclame !  
Ma rencontre avec toi  
Ta rencontre avec l'autre  
La rencontre de l'autre avec moi.  
Oui, je la proclame !  
Rencontre du fruit avec la branche  
Rencontre de la branche avec le tronc  
Rencontre du tronc avec la racine  
Rencontre aussi de la racine avec la terre  
Pour que s'accomplisse la parole,  
Ma terre est mon visage  
Ma terre est mon dos.  
Pour que s'accomplisse la parole,  
Mon visage est mon île natale,  
Mon dos est mon île natale,  
Oui, je la proclame encore.  
Je vous salue et vous accueille vivement à cette rencontre

Sur cette place  
La place de Tetauarii Vahine.  
C'est bien la place de Tetauarii Vahine.  
Tendez l'oreille vers moi et écoutez  
L'éloge des esprits des ancêtres,  
Qu'elle soit source vivante génératrice de la crue  
Qu'elle soit rosée du soir génératrice des vents puissants.

Qu'elle soit chant guerrier naissant de mes entrailles.  
Oui, je la proclame évidemment.  
Voici la légende de la femme, Tetauarii vahine  
Qui conçut les deux jumeaux de Tipaeru'i,  
Ô Tipaeru'i, ici même,  
Toi, le refuge des voyageurs de la nuit,  
Tandis que de la vallée souffle la brise du soir  
Et qu'elle apporte les effluves insistantes  
De la fougère *Maire* tant renommée  
La montagne Tara 'ura se dresse là haut,  
Elle qu'admirent les voyageurs,  
Taupo est la rivière limpide,  
Le bain de Tetauarii.  
Voyez !  
Dix lances se dressent pointées à l'ouest,  
Le son du tambour retentit  
et clame : « Ô Tetauarii lève-toi !  
Va, frappe, et sauve la terre de ta naissance  
Voici arrivent les hommes de Manotahi qui convoitent le marae  
de tes ancêtres. »  
Mais dans son cœur le guerrier hésita  
Car la femme était sur le point d'enfanter  
Je le dis : elle gémissait prise par les douleurs.

Reo iti rā nō Tetauari'i vahine  
 I te paraura'a mai ē  
 « E utu'a teie  
 E utu'a tenā!  
 Haere rā e tā'u here iti  
 'A ti'a 'a mau i tō 'omore  
 Fa'aora i tō nuna'a.  
 'A amo rā 'oe i tā 'oe  
 E amo ho'i au i tā'u nei. »  
 Tōpata ihora te roimata o te 'aito  
 'E, reo iti tu'itu'i i te nā 'ōra'a atu ē  
 « 'Auē rā ia tāua ē  
 'Oe iti ana'e ia teie.  
 'Aita rā Tetauarii Vahine i ha'amarirau  
 E pāhono atu ra i te hoa nōna ra  
 Atirā na tāua i te mārō  
 Fārerei ā tāua. »  
 'E 'Inaha atu ra!  
 Tei te tahua 'arora'a Tetauari'i tāne  
 'Āre'a te mana'o ra tei te 'ūtuafare ia.  
 'E roroma ihora,  
 E tarapape ihora te pūai o te 'aito  
 I te 'ōmore tara tini a te nuu toa.  
 'Ua tāpapa horuhoru noa mai  
 'O Tetauarii tāne i te vahine nāna ra.  
 A tae ho'i ē! A tae ho'i ē!  
 E piti tama i te pito hō'ē!  
 Nā maehaa iti, 'ua mate.  
 A tae ho'i ē! A tae ho'i ē!  
 'Ua mate ato'a te metua vahine.  
 Nā tai ē nā uta  
 'Ua vevo te 'oto a te hoa iti  
 'Ua vevo te 'oto a te hoa iti.  
 'Ua tā'iri'iri 'e 'ua taupe te upo'o o te 'aito.  
 « E aha atu ra rā, e aha atu ra rā ia!  
 'Aita atu ihoā! »  
 Mau ihora Tetauari'i nā tino to'otoru  
 E teie naho'a tini ē  
 'O te 'ā'ai ia nō Tetauari'i vahine 'e nā maehaa.  
 'E, 'ia vevo ā 'e 'ia vevo ā  
 Te reo nō Tetauarii Vahine  
 E muhumuhu noa mai ra  
 I te pū tari'a nō tāua nei ē,  
 « 'A amo 'oe i tā 'oe  
 Tē amo nei ho'i au i tā'u ».  
 Mānava!

Alors elle, Tetauarii vahine, se mit à parler  
 Elle lui dit :  
 « J'ai ma charge  
 Tu as la tienne!  
 Ô mon amour, va  
 Dresse toi, prends ta lance  
 Et sauve ton peuple.  
 Accepte ta charge  
 J'accepterai la mienne. »  
 Une larme, pleura le guerrier  
 Et d'une voix tragique, il répondit :  
 « Quel malheur vient nous frapper!  
 Tu seras seule, mon amour. »  
 Mais Tetauarii vahine ne tarda pas  
 Et à son amant répondit :  
 « Cessons d'être obstinés  
 Nous nous retrouverons. »  
 Et voyez maintenant!  
 Sur le champ de la bataille se trouvait Tetauarii  
 Mais ses pensées auprès du foyer étaient restées.  
 En lui décrurent  
 La force du guerrier et son courage  
 Devant les lances nombreuses des guerriers en armes.  
 Défaillant, Tetauarii  
 Repartit vers sa femme.  
 Deux fois malheur!  
 Deux enfants au même nombril<sup>1</sup>,  
 Les jumeaux chéris étaient morts.  
 Deux fois malheur!  
 Était morte aussi la mère.  
 De la mer jusqu'à la montagne  
 Le cri de l'amant résonna  
 Le cri de l'amant résonna.  
 Désespéré, le guerrier baissa la tête :  
 « Qu'en sera t-il, qu'en sera t-il désormais!  
 N'y a t-il plus rien à faire!  
 Dans ses bras Tetauarii a serré les trois corps.  
 Ô vous ici rassemblés,  
 Ainsi finit la légende de Tetauarii vahine et de ses jumeaux.

Que résonne et résonne encore  
 La langue sonore de Tetauarii vahine,  
 Insistant murmure à nos oreilles  
 Et aux miennes :  
 « Accepte ta charge  
 J'accepte la mienne ».  
 Mes salutations les plus vives!

**Texte original en tahitien:** John Mairai

**Traduction française:** Pascal Charvet,

Inspecteur général de l'Éducation nationale

**Photo:** *Pétroglyphe de Tipaerui*, musée de Tahiti

**Crédit:** service de la Culture et du patrimoine

<sup>1</sup> Il s'agissait probablement de siamois reliés par le tronc. Ces jumeaux sont représentés sur un pétroglyphe retrouvé dans la vallée de la Tipaerui et conservé au musée des Îles (voir photo). Ce motif est devenu le logo de la maison de la Culture de la Polynésie française.

# Entretien avec Monsieur le Ministre de la Culture de la Polynésie française en charge de la promotion des langues, Heremoana Maamaatuaiahutapu

**La diversité linguistique polynésienne est relativement importante, comment est-elle prise en compte dans les politiques culturelles ?**

Nous veillons à faire la promotion de toutes nos langues, de manière globale sans distinction. On décompte habituellement sept langues polynésiennes, mais si l'on y regarde de près, il y en a sans aucun doute plus, au sens où il y a beaucoup de variétés locales : le marquisien du nord n'est pas celui du sud, aux Tuamotu, il y a bien sept aires linguistiques par exemple. L'idée pour nous est de valoriser cette richesse en partant de sa base commune, laquelle est culturelle. Prenez par exemple la légende de Māui, récemment popularisée par Disney dans le film d'animation *Moana*<sup>1</sup> : on la retrouve dans tout le triangle polynésien<sup>2</sup>. Māui est ce demi-dieu qui attrape le soleil et en ralentit la course pour que les jours soient plus longs. Ce récit est identique à quelques variantes près selon les îles, et il est donc raconté dans toutes nos langues polynésiennes. Nous travaillons sur ce patrimoine culturel partagé, plutôt que sur des langues différentes : c'est l'imaginaire derrière les langues qui est important pour nous.

1 *Vaiana* dans la version distribuée en France hexagonale.

2 L'expression « triangle polynésien » est couramment employée pour désigner la large étendue du Pacifique Sud qui est comprise entre Hawaïi, l'île de Pâques et la Nouvelle-Zélande. Voir la carte 1, p. 2.

**Vos politiques culturelles prennent ainsi en compte les cultures polynésiennes dans leur ensemble, au-delà même des frontières de la Polynésie française ?**

Nous possédons en effet nos légendes propres, nos traditions – mais nous avons pour ambition de recréer du lien avec nos cousins polynésiens. Lorsque le Capitaine Cook a navigué dans le Pacifique Sud au 18<sup>e</sup> siècle, c'est un homme de Ra'iātea nommé Tupaia qui lui a servi de guide et d'interprète<sup>3</sup>. Il arrivait alors à se faire comprendre partout, chez les habitants des Tonga comme chez les Māori de Nouvelle-Zélande. Aujourd'hui nous avons perdu cette capacité à communiquer à l'échelle du Pacifique. La Polynésie française est un ensemble d'îles éparpillées sur une surface grande comme l'Europe, et cela pose déjà un grand nombre de difficultés logistiques. Mais à cela s'ajoute le paradoxe qu'il est plus facile pour nous, au vu des liaisons aériennes existantes, d'aller à Paris qu'aux Samoa ! Les Rapa Nui sont maintenant chiliens, les Samoans sont pour partie américains, nous sommes français... On en est arrivé à créer entre les Polynésiens beaucoup plus de distances et de différences qu'auparavant.

3 Voir Druett, J. (2015). *Tupaia : le pilote polynésien du capitaine Cook*. Traduit de l'anglais par Henri Theureau et Luc Duflos (version originale parue en 2011). Tahiti : 'Ura éditions.

**Quel type de projets est en mesure de répondre à cette ambition de liens à l'échelle régionale ?**

Nous travaillons depuis plusieurs années, avec l'Académie tahitienne, à la création d'une base de données consacrée aux néologismes. Les langues polynésiennes ont en effet toutes intégré des termes exogènes, liés aux nouveaux objets et aux nouvelles pratiques importés par le monde occidental. Par exemple, lorsque les Tahitiens ont vu un cheval pour la première fois, ils l'ont appelé *pua'ahorofenua*, ce qui signifie littéralement « le cochon qui court sur la terre ». Aux Marquises, ils l'ont appelé *sovare*, qui est une adaptation phonétique du mot *cheval*. À Wallis, c'est le terme *hosi*, de l'anglais *horse*, qui s'est imposé. Notre travail de création terminologique n'est donc pas limité à la langue tahitienne, il vise plus largement à recréer de l'unité à l'intérieur de l'espace polynésien<sup>4</sup>, en proposant des termes qui pourraient être adaptés localement ensuite, chez les Māori de Nouvelle-Zélande comme à Hawaïi. La seule vraie difficulté de la création terminologique reste que les termes créés doivent être acceptés et utilisés par les populations. Nous avons l'intention de soulever ces questions dans le cadre des travaux du Groupe des dirigeants

4 Sur la proximité des langues polynésiennes, voir le tableau 1, p. 2.

polynésiens<sup>5</sup> (Polynesian Leaders Group).

**Et quelles sont les actions de valorisation pour le patrimoine littéraire et la création artistique ?**

Le Centre polynésien des sciences humaines (CPSH), créé en 1981, a fait un important travail de recueil de récits traditionnels, que l'on commence à valoriser aujourd'hui via le service de la Culture et du patrimoine du pays. En début d'année est sorti un premier tome d'ethnologie de Tahiti et des îles, *Nau 'ā'ai nō te mau ta'amotu - Légendes des archipels*, qui comprend douze légendes en langue tahitienne et dans d'autres langues polynésiennes telles que le *mihiroa* (pa'umotu) et la langue marquisienne, avec leur adaptation en français et en anglais. Au total, dix-huit légendes ainsi traduites ont été publiées. Nous essayons ainsi de valoriser notre patrimoine au-delà de la Polynésie française, en donnant accès à un lectorat francophone et anglophone. Mais nous devons aller plus loin, en ne perdant pas de vue que nous sommes de tradition orale avant tout : nous prévoyons d'enregistrer ces légendes pour proposer des livres audio. Nous ferons un travail de ce type à partir des productions du concours de danses

5 Le Groupe des dirigeants polynésiens rassemble Samoa, Tonga, Tuvalu, les îles Cook, Niue, Tokelau et la Polynésie française.

et de chants *Heiva i Tahiti*, qui existe depuis 1881. De nos jours les groupes qui participent à ce concours utilisent des thèmes directement issus du patrimoine ancien, mais ils proposent souvent un vrai travail d'écriture qui le renouvelle. Nous faisons donc également la promotion de cette création contemporaine en publiant cette année un coffret avec six auteur.e.s, qui contient à la fois le texte de l'auteur primé et son enregistrement. Je fais partie des gens qui n'ont pas vraiment appris à lire le tahitien, mais qui l'ont toujours parlé : j'espère que ce type de livre audio est à même d'aider les jeunes générations, plus familières de l'écrit que nous l'étions, mais parfois en difficulté pour oraliser les textes, avec tous les accents que cela suppose. Dans les années 1972, à la création de l'Académie tahitienne, nous étions presque uniquement préoccupés par la nécessité de fixer la langue à l'écrit. Or, nous avons partiellement échoué dans cet objectif : tandis que l'Académie proposait une graphie, des linguistes en proposaient d'autres. Ces batailles autour de l'écrit nous ont presque fait perdre de vue l'essentiel, à savoir que la première dimension des langues, c'est l'oralité : finalement, nous avons oublié de former des locuteurs. Nous essayons à présent de réfléchir aux méthodes qui seraient efficaces, dans le contexte contemporain, pour encourager les locuteurs à parler leurs langues et à les transmettre. Pour entrer dans l'ère du temps, le service de la Traduction et de l'interprétariat mettra à disposition son lexique via une application mobile<sup>6</sup> et l'académie tahitienne sortira le dictionnaire inversé sur son site internet<sup>7</sup>.

### La transmission des langues polynésiennes dans le cadre familial n'est donc plus systématique sur le territoire ?

Jusqu'à une période récente, la transmission des savoirs traditionnels était à la charge des grands-parents. Aujourd'hui, il est rare que les différentes générations habitent sous le même toit. Il y a eu un éclatement de la cellule familiale, qui était auparavant conçue de manière élargie : je ne vis pas avec mes parents par exemple, ce ne sont pas eux qui apprendront à mes enfants la langue tahitienne ou les techniques de pêche traditionnelle. J'ai pour ma part grandi avec mes grands-parents et mes cousins, c'est une expérience très différente. Nous n'avons pas su accompagner les évolutions récentes de la société et de la structure familiale. La première cause de ces changements, c'est que la Polynésie française a fait de façon soudaine un bond en avant, avec l'arrivée du centre d'expérimentation nucléaire dans les années 1970. Cela a apporté beaucoup d'argent, un développement économique pas toujours bien maîtrisé, et un besoin important en main-d'œuvre, ce qui a directement modifié le quotidien des familles. La deuxième cause, c'est que nos îles n'échappent évidemment pas à la mondialisation : on parle beaucoup des risques environnementaux qui nous concernent, avec la montée du niveau des océans, mais nous faisons aussi face à une vague inédite d'informations et de produits culturels internationaux auxquels nous n'avons pas accès avant, et dont nous ne subissons pas l'influence. Nous sommes à présent très bien informés de ce qui se passe aux États-Unis, mais nous ne savons toujours presque rien de nos voisins fidjiens par exemple. Là encore, nous devons travailler à l'échelle du Pacifique.

Le ministère de la Culture de Polynésie française a sous sa tutelle les institutions suivantes (dont les dates de création sont données entre parenthèses) :

- l'Académie tahitienne "*Fare Vāna'a*" (1972)
- l'Académie marquisienne "*Tuhuna Ēo Ēnata*" (2000)
- l'Académie pa'umotu "*Kāruru Vānaga*" (2008)
- le service de la Traduction et de l'interprétariat "*Te piha tōro'a huri reo e 'auvaha parau*" (1983).

Ce service est notamment chargé de la traduction en français, en langue tahitienne et en Reo Maohi des documents officiels : actes de l'assemblée territoriale et du conseil de gouvernement et actes des officiers ministériels.

- le service de la Culture et du patrimoine "*Te pū no te ta'ere e te faufa'a tumu*" (2000)
- le musée de Tahiti et des îles Te "*Fare Manaha*" (1980)
- le service du Patrimoine archivistique et audiovisuel "*Te piha faufa'a tupuna*" (1962)
- la maison de la Culture "*Te Fare Tauhiti Nui*" (1980)
- le conservatoire artistique de Polynésie française "*Te Fare 'upa rau*" (1989).

En dehors des académies et du service de la Traduction et de l'interprétariat qui ont déjà dans leurs statuts la valorisation des langues, les institutions citées ci-dessus se doivent de mettre en œuvre des actions dans le but de promouvoir les langues du pays afin de s'aligner à la politique linguistique que mène le Ministère. Cela se fait naturellement, ainsi pour appréhender les pratiques culturelles d'un peuple, la langue, ici les langues polynésiennes y sont omniprésentes.

**La maison de la Culture** propose des cours de langue tahitienne, un atelier de contes polynésiens en langue tahitienne une fois par mois. Elle organise la plus grande et la plus ancienne manifestation culturelle du pays, mondialement reconnue, aussi le Heiva i Tahiti met en exergue l'histoire, les légendes, l'art oratoire, les pratiques artistiques, les savoirs culturels, les coutumes des îles, la créativité artisanale et bien d'autres domaines au travers des écrits, des chants, des danses et de l'aisance musicale exigeant une certaine maîtrise des langues pour décrocher le grand prix chaque année.

**Le conservatoire artistique de Polynésie française** propose, lui, des cours de 'ōrero (art déclamatoire) en langue tahitienne, des cours de chants traditionnels polyphoniques en tahitien, des cours de théâtre en tahitien.

**Le service de la Culture et du patrimoine** ainsi que **le musée de Tahiti et des îles** éditent des livres bilingues voire plurilingues et mènent des actions culturelles impliquant parfois les langues polynésiennes, comme c'est le cas au mois de septembre avec les Journées européennes du patrimoine.

**Le service du Patrimoine archivistique et audiovisuel** met à disposition divers supports en langues polynésiennes.

Tout cela contribue à la valorisation et la promotion des langues polynésiennes au niveau régional et mondial. Très souvent, ces institutions sont amenées à travailler ensemble.

<sup>6</sup> L'application REO est disponible gratuitement sur AppStore ou PlayStore.

<sup>7</sup> <http://www.farevanaa.pf/dictionnaire.php>

## Dans ce contexte de mondialisation, les langues polynésiennes semblent-elles perdre en légitimité, aux yeux de la population ?

Ce que l'on souhaite faire comprendre à l'ensemble de la population, c'est que le plurilinguisme est un atout. Pendant des années, on a fait croire à nos parents que pour réussir il ne fallait parler que le français. On se retrouve avec des jeunes qui ne parlent plus très bien le tahitien, et ne parlent pas toujours non plus très bien le français – en tout cas, ils parlent parfois un français difficile à comprendre pour les Français de métropole. Comme je vous le disais précédemment, on s'est disputé pendant près de quarante ans pour savoir comment écrire nos langues. Aujourd'hui on s'aperçoit que l'urgence n'est pas là, mais dans la recherche de solutions pour que nos enfants continuent à parler leur langue. Nous pouvons sans doute nous inspirer des expériences néo-zélandaise et hawaïenne, qui ont de véritables programmes d'immersion à l'école : il s'agit encore une fois de tirer parti de notre proximité avec nos cousins polynésiens. Il va nous falloir être créatifs, pour à la fois intégrer ces modèles de réussite et rester dans le cadre français du côté de l'Éducation nationale – puisque les langues polynésiennes ne peuvent pas passer, en termes de volume horaire, avant le français. Mais nous devons être capables désormais de produire des politiques ayant des effets sur le long terme, pour assurer la préservation de nos langues. Un événement récent a, je l'espère, la capacité de créer un déclic dans les familles polynésiennes : nous avons réussi à convaincre Disney de produire une version

de *Moana* en languetahitienne<sup>8</sup>. Depuis plusieurs siècles notre patrimoine a été pillé de toute part, y compris par des ethnologues qui sont venus nous enregistrer, prendre nos histoires. En contrepartie, pour une fois, nous avons obtenu la traduction en langue tahitienne – ce qui a placé la culture tahitienne à un niveau égal à celui d'une culture dominante. Nous avons organisé des projections sur le territoire, et nous avons accueilli plus de 8 000 personnes à Papeete, 3 000 à Moorea, ce qui est considérable. Notre espoir est dès lors que les familles se disent : « Si Disney fait un film dans notre langue, alors peut-être que notre langue est importante ». Pour le moment, nous sommes heureux de voir que notre démarche a inspiré d'autres territoires polynésiens, qui demandent à présent leur propre version. ●

<sup>8</sup> Voir le détail de cette démarche : <https://www.maisondelaculture.pf/evenement/le-dessin-anime-moana-en-version-tahitienne-a-toata/>

# LES POLITIQUES ÉDUCATIVES PLURILINGUES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

**Nicole Sanquer-Fareata**

Madame la Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur

[Au moment où ce numéro a été réalisé, Madame Nicole Sanquer-Fareata était Ministre de l'Éducation. Elle est actuellement députée de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Polynésie française, et sa successeure est Madame Tea Frogier.]

La Polynésie française est caractérisée par une diversité linguistique où les langues polynésiennes et le français se côtoient. Si l'ambition de l'École est de préparer les élèves à vivre dans des sociétés plurielles et pluriculturelles d'aujourd'hui et de demain, on ne peut plus ignorer la richesse de langues et de cultures en présence dans notre pays. Que ce soit au niveau individuel ou collectif, être confronté à la variété linguistique et culturelle est un élément indispensable à la formation des individus dans leur relation au monde et aux autres.

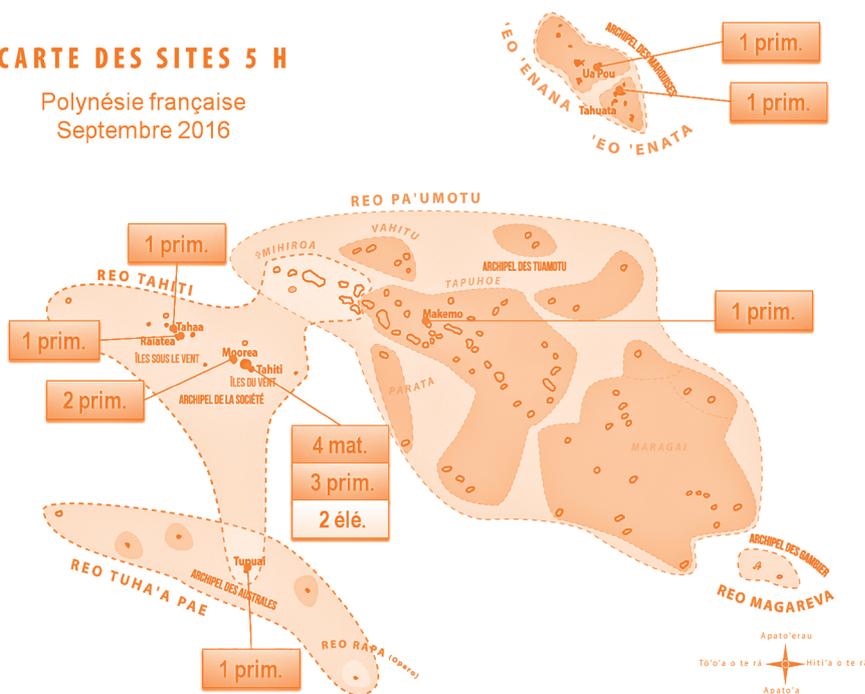
De ce fait, la Charte de l'éducation réactualisée en 2016 met en exergue l'enseignement du tahitien certes, mais aussi de toutes les langues polynésiennes et des langues étrangères qui participent aux côtés de celui du français, à la maîtrise du langage et qui contribuent à la réussite scolaire de tous les élèves. Il ne s'agit donc plus de bilinguisme mais de plurilinguisme.

Conformément aux instructions officielles applicables en Polynésie française, dans ma lettre de rentrée<sup>1</sup>, je réaffirme ma volonté de poursuivre les efforts fournis en faveur d'un plurilinguisme additif et harmonieux, valorisant ainsi l'enseignement des langues et culture polynésiennes (LCP) et de l'anglais, en gestion coordonnée avec celui du français ; cela constitue un potentiel remarquable pour le développement affectif, cognitif et culturel des élèves.

En outre, si le volume horaire dévolu à l'enseignement des LCP en Polynésie française est fixé à 2h30 hebdomadaires à l'école primaire<sup>2</sup>, j'encourage fortement les équipes enseignantes à aménager leur emploi du temps<sup>3</sup> pour une mise en œuvre de 5h d'enseignement en LCP hebdomadaire, de manière progressive, méthodique et articulée avec l'enseignement du français et de l'anglais. Cela permet ainsi d'intensifier l'exposition aux langues polynésiennes de la maternelle au CM2<sup>4</sup>, qui sont des facteurs d'efficience dans les apprentissages. Conformément aux

## CARTE DES SITES 5 H

Polynésie française  
Septembre 2016



Source: Pôle plurilingue-DGEE

attendus de fin de cycle relatifs à l'apprentissage des langues vivantes, le niveau requis en tahitien en fin de cycle 3 est « au moins le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières. Néanmoins, les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1 car le niveau A2 peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières<sup>5</sup> ».

Aussi, la majoration du nombre d'heures hebdomadaire ou la généralisation de 5h d'enseignement en langue polynésienne nécessite une formation soutenue des enseignants qui ne sont pas tous locuteurs. Dans cette perspective, des actions de formation spécifiques (pilotees et coordonnées par le pôle plurilingue de la DGEE)<sup>6</sup> sont mises en œuvre dans le cadre de la formation continue des enseignants sur 17 sites (5h d'enseignement progressif en langue polynésienne depuis la rentrée scolaire 2016-2017 sur l'ensemble de la Polynésie française) (voir la carte).

De prime abord, l'enjeu des actions de formation sur ces sites localisés est d'identifier des stratégies d'enseignements plurilingues (conformément au CECRL), mises en œuvre par et pour des enseignants locuteurs ou non, afin de constituer une banque d'outils

pratiques de référence qui pourraient être diffusés à grande échelle et être d'une aide précieuse en permettant aux équipes d'aborder les apprentissages avec sérénité, condition indispensable dans la perspective de 5h d'enseignement en langue polynésienne.

D'autre part, il s'agit pour les formateurs du pôle cité sus, de promouvoir l'usage des langues polynésiennes en sollicitant les parents et les autres locuteurs adultes pour encourager les échanges en langues polynésiennes dans les situations du quotidien<sup>7</sup>. En effet, les langues polynésiennes, comme beaucoup d'autres langues régionales, sont parlées de moins en moins « naturellement » à la maison. L'École, à elle seule, ne peut pas faire face à cet affaiblissement linguistique.

Je suis fortement attachée au développement de l'enseignement/apprentissage des langues et culture polynésiennes à l'école mais la majoration du nombre d'heures en langue polynésienne et la généralisation de 5h hebdomadaires doit être progressive.

Mon ministère, via le pôle plurilingue de la DGEE, a d'ores et déjà mis à disposition de toutes les écoles du premier degré de la Polynésie française, des ressources pédagogiques à destination des équipes et des élèves. La distribution de ces outils produits par le pôle et déclinés en langues tahitienne, rurutu, pa'umotu, mangarévien et marquisienne (èò ènana et èò ènata) s'accompagne

1 Cf. Lettre de rentrée n°5 419/MEE du 2 août 2016.

2 Cf. Courrier n° 5 856/MEE du 16 août 2016, horaires des programmes 2016.

3 Cf. Courrier n° 6 858/MEE du 19 septembre 2016, modalités portant sur l'enseignement des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire applicables à la rentrée scolaire 2016-2017.

4 Action 1 de l'objectif 2, Charte de l'Éducation, p. 36, 2016.

5 [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues\\_vivantes/35/3/RA16\\_langues\\_vivantes\\_elaborer\\_progression\\_560353.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/35/3/RA16_langues_vivantes_elaborer_progression_560353.pdf)

6 Le pôle plurilingue de la DGEE est chargé du développement de l'enseignement des LCP, de l'anglais et du plurilinguisme.

7 Action 2 de l'objectif 2, Charte de l'éducation, p.37, 2016.

16 également d'une formation sur le terrain pour l'utilisation de ces derniers par les enseignants dans le cadre de l'enseignement des langues et culture polynésiennes. Cette dite formation est assurée par les 12 enseignants-animateurs en LCP (EA-LCP) répartis dans nos archipels qui ont pour mission d'accompagner les enseignants sur le terrain et de sensibiliser les partenaires et acteurs du système éducatif quant à l'utilisation de ces ressources. Les langues polynésiennes et le plurilinguisme figurent ainsi dans l'un des axes prioritaires du Plan Annuel de Formation établi pour quatre ans (Langage, langues et plurilinguisme : comprendre le développement langagier des enfants en contexte plurilingue / Mettre en œuvre un enseignement en langues polynésiennes et en anglais, en gestion coordonnée avec le français, dans une perspective actionnelle / Gérer la plurilittéracie).

Par ailleurs, des ressources en langue polynésienne sont mises à disposition des associations éducatives et ou des bibliothèques communales qui en font la demande auprès de la DGEE. Ces ressources sont également

disponibles au centre de lecture de la DGEE qui est ouvert au grand public pendant le temps scolaire et hors temps scolaire.

En outre, lors des actions éducatives menées par les circonscriptions pédagogiques en partenariat avec les communes dans le cadre de l'École ouverte, les équipes font la promotion des outils auprès des associations des parents d'élèves, des agents des communes, des familles et de bien d'autres partenaires de l'éducation. Il s'agit là de stimuler les élèves certes, mais aussi de stimuler les familles et autres acteurs de l'éducation : l'apprentissage/usage des langues polynésiennes est un véritable projet sociétal.

Je note également la mise à disposition de supports pédagogiques filmés et réalisés dans plusieurs langues polynésiennes<sup>8</sup> et la réactualisation du site de la DGEE qui consacrera un volet spécifique aux langues polynésiennes.

<sup>8</sup> Vidéos disponibles sur Youtube, chaîne du Pôle plurilingue ou du CRDP Polynésie.

Pour la diffusion à grande échelle de ces ressources et pour sensibiliser davantage le grand public ou les acteurs partenaires des actions périscolaires et extrascolaires, un plan d'information en partenariat avec le ministère de la Culture en charge de la promotion des langues est mis en œuvre. Former des élèves plurilingues, c'est en Polynésie française, leur enseigner simultanément le français, une langue polynésienne et aussi l'anglais, avec comme cadre de référence le niveau A1 européen (pour l'anglais et le tahitien). Un effort important est consenti lors de la scolarité primaire (on tend vers 5 h hebdomadaires pour les langues polynésiennes si le projet pédagogique le permet). Cet effort est souvent réduit à néant au collège quand on constate que les langues polynésiennes deviennent optionnelles.

Alors, depuis la rentrée scolaire 2016, la classe de 6<sup>e</sup> bénéficie d'un enseignement d'1h hebdomadaire, pour éviter la rupture qui existe aujourd'hui entre la fin de l'école primaire et la possibilité de choisir une langue polynésienne en option à partir de la 5<sup>e</sup>.

Les programmes scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ont été actualisés pour définir les contenus adaptés d'enseignement des/en langues et culture polynésiennes, en particulier en classe de 6<sup>e</sup>.

Dans ce contexte, douze postes de professeurs des écoles, à profil « langues et culture polynésiennes », ont été créés pour renforcer le cycle III (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>) et permettre l'enseignement des langues polynésiennes au collège.

L'enjeu majeur est de permettre aux élèves d'acquérir un statut d'interlocuteur efficace (à l'oral comme à l'écrit) pour se faire comprendre ou pour communiquer avec autrui (famille, société, pairs...) dans une variété de situations aussi proches que possible de celles de la vie réelle. Les locuteurs adultes sont pleinement associés à cette démarche. « Huro i to reo » s'ancre dans cette perspective : sur l'année 2015-2016, à chaque fin de période, il est organisé dans les écoles ou les établissements scolaires une journée dédiée à la valorisation et à la consolidation des compétences langagières en langues polynésiennes. Les parents sont invités à y participer. ●

## Extrait de la Charte de l'éducation de Polynésie française, actualisée en 2016

« [...] la politique éducative de valorisation des langues polynésiennes et du plurilinguisme doit prendre en compte le fait que les enfants grandissent dans des environnements familiaux et sociaux où ils entendent les langues polynésiennes, sans forcément toujours les parler eux-mêmes, et le français. Il convient de prendre appui sur ce plurilinguisme ambiant. En le valorisant et l'articulant à un enseignement méthodique des langues, de façon coordonnée avec celui du français et de l'anglais, il représente un potentiel remarquable pour le développement affectif, cognitif et culturel des élèves. Réciproquement, il peut être source d'exclusion, si certains enfants, citoyens de demain, ne sont pas en mesure d'accéder à ces éléments fondamentaux de leur identité. Il appartient à chacun des acteurs du système éducatif de valoriser, autant que faire se peut, ces pratiques langagières qui fondent les spécificités de la Polynésie française et enrichissent l'élève.

Différents programmes expérimentaux, en Polynésie française comme ailleurs

dans le monde, ont permis de vérifier que la précocité et la continuité de l'exposition aux langues sont des facteurs d'efficacité dans leurs apprentissages. Il s'agit de poursuivre les efforts engagés ces dernières années en direction des langues polynésiennes dès la maternelle, en privilégiant la fonction communicative pour accomplir des actes de langage quotidiens, tout au long du parcours scolaire. Parmi les chantiers à venir, la continuité de cet enseignement entre les premier et second degrés est d'ores et déjà engagée. La société attend de l'École qu'elle soit capable de prendre en compte ce qui fait la spécificité des élèves pour les conduire à la réussite. Mais, la transmission des langues et de la culture polynésiennes n'est pas une affaire réservée aux enseignants. Il est primordial d'associer davantage les familles en les informant sur le plurilinguisme et sur l'importance de leur engagement, et en encourageant tous les locuteurs adultes à parler quotidiennement en langues polynésiennes avec les enfants. » (p. 14).

# L'innovation pédagogique : l'art oratoire traditionnel 'ōrero à l'école

**Mirose Paia,**

Université de la Polynésie française, EASTCO

Le terme 'ōrero désigne à la fois l'art oratoire, le discours, ou l'orateur lui-même ou encore l'action de déclamer ou de prononcer un discours. Issu de la tradition ancestrale polynésienne, il correspond à une pratique réservée autrefois à des adultes, hommes, généralement issus de familles de haut rang, longuement formés dans les écoles traditionnelles et auprès de la confrérie des prêtres. Dans une société à tradition orale, ils étaient la mémoire de la communauté et tenaient ainsi un rôle central dans la vie de la société et dans toutes les circonstances engageant un protocole de prestations orales publiques comme notamment les cérémonies nuptiales et funéraires ou encore d'intronisation et d'offrandes.

De nos jours, cette pratique culturelle est toujours vivace bien que la fonction d'orateur soit de moins en moins l'apanage de spécialistes. Elle reste une compétence pour le moins nécessaire ou attendue dans la fonction des personnalités politiques ou religieuses.

On peut affirmer aujourd'hui qu'en Polynésie française, rares sont les écoles du primaire qui ne connaissent pas le 'ōrero tant son

inscription dans les projets scolaires relève désormais d'un processus normal. Néanmoins, l'initiation des enfants au 'ōrero ne s'est pas faite sans bouleverser les traditions et les représentations. Débuté à l'école en 2008, le 'ōrero est pourtant un exemple tout particulièrement intéressant d'innovation pédagogique eu égard aux nombreux avantages que cette forme d'expression littéraire et artistique peut procurer aux élèves. Ainsi ces derniers peuvent en tirer des bénéfices d'ordre pédagogique (compétences langagières à l'oral et à l'écrit), cognitif (faculté de mémorisation, de structuration et de prise de parole), patrimonial (connaissances en littérature, toponymie, valeurs culturelles...) et citoyen (ouverture à l'autre).

Pour y arriver, les équipes pédagogiques ont été accompagnées par des enseignants qualifiés dans cet art grâce à des séquences en co-animation et des outils et supports *ad hoc*. Ils sont relayés par des enseignants-animateurs chargés de la promotion des langues polynésiennes dans les circonscriptions pédagogiques de tous les archipels. Le projet 'ōrero est proposé sous forme de progression annuelle et périodique.

┌

## Te vī para ana'e tē tāorahia i te 'ōfa'i.

Seule la mangue bien mûre est une cible pour les cailloux.

→ Ceux qui accomplissent des actions louables sont la cible de critiques des jaloux.

## 'Ua pū te 'ae'ae!

Le but est atteint!

→ Se dit lorsqu'une chose ou une affaire est conclue et le but atteint.

## Tē tārava noa ra te a'au, te ta'ata tāna tautai.

Le récif s'offre à nous, chacun peut y pratiquer sa pêche.

→ Tout le monde peut s'en sortir, il faut faire preuve d'initiative et de courage.

## 'Ūtē te vārua!

L'âme chante!

→ Le 'ūtē est un type de chant traditionnel qui reflète la joie, la plénitude et qui peut faire également l'éloge d'une terre ou d'un personnage. Cette expression est utilisée lorsque l'on apprécie un excellent mets.

└

Celle-ci est constituée de séquences préparatoires, à l'oral comme à l'écrit, autour de la compréhension fine des textes, l'enrichissement lexical et syntaxique, la composition de textes collectifs ou personnels, l'imprégnation et la mémorisation, et l'acquisition des techniques de déclamation en groupe et en individuel (gestion du corps et de l'espace, maîtrise du discours, interaction avec le public). Les textes traditionnels ou contemporains relèvent principalement des genres littéraires polynésiens appelés *pari-pari fenua*, *fa'ateni* et *fa'atara* qui abordent sous forme d'éloges, de proclamation et de plaidoyer les thèmes de la terre, la famille, la toponymie, les liens avec son île, son histoire et sa singularité. C'est un bel exemple du développement de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au travers des discours oraux et écrits, plus élaborés, relevant des modes d'expression culturelle de la société (Cummins, 2014).

Pour une meilleure participation, des concours oratoires ont été mis en place à partir de 2009 avec des étapes de sélection, de janvier à mai, entre élèves de la même classe, puis entre élèves de différentes classes d'une même école, et entre lauréats des écoles. Ils se terminent en fin d'année scolaire par une rencontre de tous les lauréats des circonscriptions sur une place prestigieuse de l'île de Tahiti.

L'impact du 'ōrero a été important sur bien des points.

L'efficacité sociale : la dynamique participative engendrée non seulement par les écoles mais aussi par les divers acteurs et partenaires sociaux (institutions, communes, familles, associations, personnes ressources..) pleinement confortés dans leur rôle, a été fulgurante. C'est une illustration du processus par lequel cette dynamique génère un sentiment de pouvoir et de capacité chez les élèves et les engage pleinement dans le 'ōrero, soulignant ainsi l'importance de la « création collaborative de pouvoir » (Cummins, 2014) allant dans le sens de la réussite scolaire.

La valorisation de la diversité linguistique : diffusées dans les médias, les rencontres de 'ōrero donnent à entendre les langues polynésiennes dans leur diversité et leur ont rendu leur lettre de noblesses, alors que seul le tahitien occupait jusque-là l'espace public.

Les bénéfiques langagiers, cognitifs et personnels : à l'occasion de leurs prestations,

les jeunes orateurs acquièrent une grande confiance en eux dans la prise de parole devant un public qui dépasse parfois 3 000 personnes à l'occasion des rencontres territoriales ; ils développent leur mémoire en apprenant de longs textes d'une durée variant de 3 à 7 minutes ; ils gagnent en qualité et en force d'expression dans la transmission du discours. Les enseignants témoignent des effets positifs sur le comportement et les performances scolaires : grâce à l'estime de soi générée par le 'ōrero, les élèves porteurs de handicap ou en difficulté scolaire développent une attitude positive et persévérante face au travail scolaire et aux difficultés.

L'émulation sociale : bien souvent, les orateurs sortants sont un modèle d'émulation. Autonomes dans les apprentissages, ce sont des élèves ressources en langue polynésienne et en 'ōrero au service de la classe. Les plus talentueux s'investissent dans le tutorat de leurs camarades. Hors de ce cadre, ils sont sollicités pour des prestations orales publiques dans les événements culturels ou institutionnels, fonction exclusivement réservée jusque là aux orateurs adultes. C'est dire le pouvoir que peut donner la maîtrise de cette parole élaborée, et la fierté qu'elle procure aux parents qui sous-estimaient jusqu'à présent les capacités de leurs enfants à se révéler dans les performances scolaires ou encore à maîtriser plusieurs langues. ●

## Références

- ▶ Cummins, J. (2014). « L'éducation bilingue : qu'avons-nous appris de cinquante ans de recherche? », dans *L'école plurilingue en Outre-mer. Apprendre plusieurs langues, plusieurs langues pour apprendre*, sous la dir. de I. Nocus, J. Vernaudon et M. Paia, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 41-64.
- ▶ Paia, M. (2014). « L'enseignement des langues et de la culture polynésiennes à l'école primaire en Polynésie française », dans Nocus, Vernaudon et Paia (2014), p. 409-429.

Te reo mai te mōrī ia te huru,  
 Hō'ē reo, hō'ē ia mōrī,  
 Piti reo, piti ia mōrī,  
 Toru reo, toru ia mōrī,  
 Rahi noa atu ā te reo, rahi noa atu  
 ā te māramarama...

Jean Kape

Une langue, c'est comme une lampe,  
 S'il y a une langue, il y a une lampe,  
 S'il y a deux langues, il y a deux lampes,  
 Trois langues, trois lampes,  
 Plus il y a de langues, plus il y a de lumière...

Jean Kape

# PARUTIONS

**BACK, MICHELE. 2016. *Transcultural Performance. Negotiating Globalized Indigenous Identities. Palgrave MacMillan.***

S'appuyant sur un travail ethnographique mené auprès de musiciens équatoriens et de leur famille, ce livre analyse le devenir des langues autochtones, minoritaires, dans la mondialisation. Il cherche à montrer l'intérêt des pratiques artistiques « transculturelles » dans la préservation de la diversité linguistique et des langues minoritaires en particulier.

**CONSTANTIN DE CHANAY, HUGUES, YANNICK CHEVALIER & LAURE GARDELLE (éds.). 2017. *Mots. Les langages du politique, n°113. «Écrire le genre»***

Depuis plusieurs années, en France notamment, l'égalité des droits entre femmes et hommes est régulièrement réaffirmée par les textes réglementaires et les revendications féministes. Or ce discours politique ne se traduit pas que dans les lois

et les pratiques économiques : il passe aussi par une politique du discours, en particulier via le recours à des protocoles rédactionnels rendant visible la présence des femmes dans l'écriture (Circulaires du Premier Ministre, 11 mars 1986, 6 mars 1998, articles L-1132-1 et 5321-2 du Code du travail, article 25-1 du Code pénal). La volonté d'égalité implique alors une représentation équilibrée du masculin et du féminin dans les discours, soit par des essais de neutralisation (dont le fameux et désormais contesté « masculin générique »), soit par des graphies innovantes qui assurent la coprésence des formes (é.e, éE, é(e), etc.). Mais comment mettre concrètement en pratique cette plus grande égalité des genres, en France, en l'absence de recommandations institutionnelles fortes ? Et refuser les nouvelles formes graphiques signifie-t-il une hostilité à l'agenda égalitariste ? C'est à ces procédés et à leurs implications linguistiques et politiques que ce numéro de *Mots* sera consacré.

**MANFREDI, STEFANO. 2017. *Arabi Juba : un pidgin-créole du Soudan du Sud.* Peeters Publishers.**

Cet ouvrage constitue la première grammaire descriptive du pidgin-créole à base lexicale arabe nommé *arabi juba* (en français : arabe de Juba). À ce jour, l'arabi juba est à la fois la principale langue véhiculaire du Soudan du Sud et la première langue vernaculaire de Juba, la capitale du pays. Bien que cet idiome fournisse un important élément d'identification nationale, il ne fait l'objet d'aucune planification linguistique par l'État. Cette description est destinée à délimiter une série de catégories grammaticales susceptibles de donner lieu à des comparaisons typologiques fructueuses et elle est développée en conformité avec une approche empirique fondée sur l'analyse des données originales collectées sur le terrain. L'étude adopte une perspective de synchronie dynamique qui prend en considération un ensemble de facteurs sociaux intervenant sur la variabilité.

## À retourner à

Délégation générale

à la langue française et aux langues de

France

Observatoire des pratiques

linguistiques

6, rue des Pyramides

75001 Paris

ou par courriel :

olivier.baude@culture.gouv.fr

Si vous désirez recevoir **Langues et cité**,

le bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques,

merci de bien vouloir nous adresser les informations suivantes sur papier libre

Nom ou raison sociale : .....

Activité : .....

Adresse postale : .....

Adresse électronique : .....

Date : .....

## Langues et cité

**Directeur de publication :** Loïc Depecker

**Directeur scientifique de l'Observatoire**

**des pratiques linguistiques :** Olivier Baude

**Rédactrice en chef :** Valelia Muni Toke

**Coordination :** Pauline Chevallier

**Composition :** Micaela Neustadt, Priscillia Rungiah

**Conception graphique :** Doc Levin / Juliette Poirot

**Impression :** Corlet

2017-BRO-002-FR

**Délégation générale à la langue française et aux langues de France**

**Observatoire des pratiques linguistiques**

Ministère de la Culture

6, rue des Pyramides, 75001 Paris

**téléphone :** 01 40 15 36 62

**télécopie :** 01 40 15 36 76

**courriel :** langues-et-cite.dgfff@culture.gouv.fr

**site :** www.dgff.culture.gouv.fr

Achévé d'imprimer en septembre 2017

sur les presses de l'imprimerie Corlet à Condésur-Noireau (Calvados).

**Dépôt légal :** septembre 2017.

© Délégation générale à la langue française et aux langues de France, 2017.

ISBN : 978-2-11-139370-7

ISSN imprimé : 1772-757X

ISSN en ligne : 1955-2440

Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.